

Reconnaissance de la mobilité

vendredi 24 mars 2017, par eco_ge.com

Pour les mobilités de stage, l'établissement s'engage :

- à utiliser les documents Europass pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités lors de leur mobilité de stage grâce à une mise à jour du CV Europass et du passeport de langues.

- à mettre en oeuvre les démarches pour l'obtention du document Europass Mobilité signé par l'établissement et l'entreprise d'accueil et attribuer le supplément au diplôme Europass. Ce supplément au diplôme est délivré en complément du diplôme initial. Ces supports permettent de reconnaître les savoirs et compétences acquis lors du stage à l'étranger. Une cérémonie de remise de ces documents pourra être mise en place.

Les résultats des participants à la mobilité seront mis en valeur par le biais de présentations, de témoignages, d'articles déposés sur le site du lycée, diffusés dans la presse locale. L'onglet « Erasmus+ » du site du lycée permettra une large communication de la politique d'internationalisation de l'établissement. Sur les plaquettes des BTS seront mentionnées les actions de mobilité des étudiants. Des journées portes ouvertes ou autres opérations de communication et de promotion de la section et la vie du lycée seront mises en place tout au long de l'année, permettant la valorisation des étudiants dans le cadre de leur mobilité.

Lors des stages, les étudiants doivent établir des fiches d'actions professionnelles où ils développent les missions réalisées lors de leur stage et les compétences développées. Ces fiches sont présentées lors d'une épreuve, en fin de 2ème année, dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Des moyens similaires seront mis en place pour les mobilités d'études.